

FONDS

DE DOTATION

#2026

CSL Behring

pour la recherche

RÈGLEMENT ET CANDIDATURE

Le **Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche** a pour objet de **promouvoir et aider des initiatives exemplaires et d'intérêt général visant la recherche médicale**, et notamment de **soutenir financièrement des programmes de recherche** dans le domaine des maladies rares et en particulier en **immunologie** et en **hémostase**.



Le **Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche** a été **créé en 2016** à l'initiative du laboratoire **CSL Behring**, spécialiste des biothérapies innovantes dédiées à la prise en charge des patients atteints de maladies rares.

Pour sa **10^{ème} année d'existence**, le Fonds de Dotation CSL Behring réaffirme son engagement auprès des chercheurs en proposant les axes de recherche suivants :

APPEL À PROJETS N°10

Date limite de candidature :

**27 février
2026**

► **2 à 3 bourses**
de recherche
en **Immunologie**
de 20 000 €

► **1 à 2 bourse(s)**
de recherche
en **Hémostase**
de 20 000 €

► **1 bourse**
de mobilité
en **Immunologie**
ou **Hémostase**
de 25 000 €

1 OBJET

Pour l'année 2026, le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche attribuera, **en fonction du nombre et de la qualité des dossiers reçus, 3 à 5 bourses de recherche et 1 mobilité internationale**, réparties comme suit :



Destinées à soutenir un programme de recherche sur le rôle des anticorps pathogènes et/ou des immunoglobulines thérapeutiques dans les **maladies auto-immunes ou inflammatoires, les déficits immunitaires, les greffes ou la transplantation (hors oncogénese et cancer)**.



Destinées à soutenir un programme de recherche dans les **maladies hémorragiques constitutionnelles ou acquises**.



Destinée à soutenir durant 6 à 12 mois un chercheur travaillant sur l'un des thèmes suivants :

- Les **maladies auto-immunes ou inflammatoires**
- Les **déficits immunitaires**
 - Les **greffes ou la transplantation**
- Les **maladies hémorragiques constitutionnelles ou acquises**

2 MONTANT

Pour l'**Appel à projets n° 10**, le montant est de :

Ces montants peuvent être attribués à un projet sélectionné par le Comité Scientifique à la condition que la somme attribuée permette sa viabilité.

En fonction de la qualité des dossiers reçus, le Comité Scientifique se réserve la possibilité de revoir le nombre de bourses attribuées dans chaque catégorie.



3

CANDIDATURE



Bourses de recherche

Peuvent concourir les personnes physiques et morales :

- Les **personnes physiques âgées de moins de 45 ans**
- Les **personnes physiques** (coordinateur du projet candidat), **médecins, pharmaciens ou tout intervenant du système de santé, excluant les étudiants, agents publics et fonctionnaires** qui ne peuvent concourir directement et en aucun cas bénéficier d'un avantage direct ou indirect conformément à la loi (Article L1453-4 2^e et 4^o).
- Les **personnes morales** (associations, sociétés savantes, établissements de soins...), représentées par leur représentant légal (ou tout représentant dûment habilité par ce dernier) et concourant en tant que telles ; la bourse sera attribuée à la personne morale représentée par la personne physique portant les travaux et les coordonnant en son sein.



Bourse de mobilité internationale

Peuvent concourir :

- Seules les candidatures émanant des **professionnels de santé inscrit à l'ordre des médecins** travaillant en France seront prises en compte.

4

MODALITÉS DE SOUMISSION



Bourses de recherche

Le dossier de soumission devra comprendre les éléments suivants (tout dossier ne comportant pas les éléments requis sera éliminé) :

1 - IDENTIFICATION DU CANDIDAT ET/OU DE L'ÉQUIPE CANDIDATE : joindre un **CV** de 2 pages maximum

2 - UN ABSTRACT structuré et limité à 1 page décrivant le rationnel scientifique du projet ainsi que l'implication personnelle du candidat

3 - DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU PROJET :

Soumission d'**un seul projet par équipe/unité** en **français** ou en **anglais** de **5 à 10 pages MAX** (tout dossier ne comportant pas les éléments requis sera éliminé)

Les **éléments clés** pour l'évaluation seront les suivants :

- L'**intérêt du projet** dans la problématique choisie et en particulier l'**aspect créatif du projet**.
- La **pertinence des méthodes de réalisation** du projet et notamment les **objectifs, la nature du travail, la méthodologie** retenue, l'**expertise technique** de l'équipe, le **coût, la faisabilité, les difficultés à prévoir...**
- L'**évaluation** à court et long terme des résultats du projet.
- L'**utilisation prévue de la dotation** doit être **explicitée clairement** ; notamment un budget prévisionnel détaillé ainsi qu'une précision si co-financement et dans quelle mesure.
- Remise du **rapport final des travaux** au Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche.

4 - LISTE DES DERNIÈRES PUBLICATIONS DE L'ÉQUIPE CANDIDATE (10 MAX)

- En cas de candidature de personne morale, les publications concernant le thème du projet sont celles des membres de l'association participant au projet.

4

MODALITÉS DE SOUMISSION (SUITE)



Bourse de mobilité internationale

Le dossier de soumission comprend les éléments suivants :

1 - IDENTIFICATION DU CANDIDAT ET/OU DE L'ÉQUIPE CANDIDATE : joindre un CV de 2 pages maximum

2 - UN ABSTRACT structuré et limité à 1 page décrivant le rationnel scientifique du projet ainsi que l'implication personnelle du candidat

3 - DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU PROJET DE MOBILITÉ :

- Le candidat devra décrire en quelques mots comment la mobilité s'inscrit dans son cursus ainsi que dans son projet de carrière professionnelle, et les bénéfices attendus pour son équipe de recherche.
- Le laboratoire d'accueil devra décrire l'intérêt du projet de candidature au sein de son équipe.
- Les frais itinérants à la mobilité devront être détaillés à hauteur de 25 000 €, montant de la bourse.
- En outre, le candidat devra procéder à la remise du rapport final de ses travaux au Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche.

5

ATTRIBUTION

- La **sélection** des lauréats est assurée par le **Comité Scientifique du Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche**.
- La **cotation** de chaque dossier se fera sur la base d'un barème de **35 points**, répartis de la façon suivante :
 - **Intérêt du projet** dans la problématique choisie et **degré d'innovation** du projet (sur **15 points**)
 - **Pertinence des méthodes** de réalisation du projet (sur **10 points**)
 - **Évaluation à court et à long terme des résultats** du projet (sur **5 points**)
 - **Implication du candidat** dans le **projet ou son expertise de l'environnement** (sur **5 points**)
- Les **lauréats** d'une Bourse de Recherche attribuée par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche **acceptent d'informer le Conseil Scientifique du Fonds de la progression de leurs travaux**. Les lauréats donnent à CSL Behring et au Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche **l'autorisation de communiquer sur ces bourses** (par exemple via le site internet, lors de manifestations nationales...) et de **publier d'éventuelles photos** prises lors des remises de bourses. Les lauréats certifient ne pas avoir reçu de bourse du Fonds de Dotation dans les 3 années précédentes. Par ailleurs, les lauréats acceptent de **se désister si une seconde bourse CSL Behring leur est attribuée la même année**.
- Le **soutien financier** accordé par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche **ne peut être versé directement au lauréat** (personne physique). Il sera versé au lauréat si ce dernier est une personne morale ou, à défaut, à une entité habilitée à recevoir et gérer ces fonds pour le lauréat.
- Le **soutien financier** accordé dans le cadre de la **bourse de mobilité** par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche **peut être versé directement au lauréat** (personne physique répondant aux critères énoncés dans le Point 3 : Candidature)

6

DÉCLARATIONS

- Le règlement complet du concours fait l'objet d'une soumission aux instances ordinaires par le Fonds de Dotation et dont l'autorisation formelle conditionne l'octroi de la bourse.
- L'**identité des lauréats** et le **montant attribué** sont **publiés** sur la base de données publiques **Transparence Santé** (www.transparence.sante.gouv.fr), conformément à la réglementation en vigueur.
- Le candidat devra indiquer l'existence d'un conflit d'intérêt, le cas échéant, avec l'un des membres du Comité Scientifique.

7

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- La date d'ouverture des dépôts de candidature est le **27 Octobre 2025**.
- Les dossiers complétés devront être adressés **au plus tard le 27 Février 2026** sur le site internet du Fonds de Dotation CSL Behring dans la rubrique dédiée "Candidature" en vous connectant directement au site www.fondsdedotationcslbehring.fr
- La date limite de réponse aux candidats et aux lauréats est fixée au **15 Mai 2026**.
- La date et le lieu de remise des bourses seront précisés ultérieurement aux lauréats.
- Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter le Secrétariat Général du Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche au +33 1 85 56 16 00 ou fondsdedotation@cslbehring.com ou à l'adresse suivante : Carré Suffren - 31-35, rue de la Fédération, 75015 Paris.

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche. Seules les personnes habilitées du service gérant les candidatures auront accès à vos données. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez avoir accès et rectifier les informations qui vous concernent en vous adressant au Délégué à la protection des données : Privacy@cslbehring.com ou <https://privacyinfo.csl.com/> ou par courrier à Carré Suffren - 31-35, rue de la Fédération, 75015 Paris.